

Assemblée Générale du 13 Février 2024

Délibération Rapport d'activité du Conseil de développement pour 2023

Nombre de délégués en exercice : 13 Nombre de délégués présents : 8 Nombre de procurations : 3

Nombre de votants : 11

Délégués présents : Régis CHOPIN, Jean-Michel DAUBIGNEY, Gérôme FASSENET, Jean-Pascal FICHÈRE, Christian LAGALICE, Virginie PATE, Etienne ROUGEAUX, Jean-Marie SERMIER

Délégués absents ayant donné pouvoir : Jean-Baptiste GAGNOUX (pouvoir à Jean-Pascal FICHÈRE), Dominique

MICHAUD (pouvoir à Jean-Marie SERMIER), Chantal TORCK (pouvoir à Christian LAGALICE)

Délégués absents n'ayant pas donné pouvoir : Séverine CALINON (excusée), Julien STOLZ (excusé)

Conformément à l'article L5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 3 de son règlement intérieur, le Conseil de Développement doit établir un rapport d'activité qui est examiné et débattu par les organes délibérants des EPCI du Pays Dolois - Pays de Pasteur.

1. Périmètre

Un Conseil de Développement est obligatoirement mis en place dans les établissements publics à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants. Dans le Pays Dolois, seule la Communauté d'agglomération du Grand Dole est concernée par cette obligation.

La loi prévoit, d'une part qu'un Conseil de Développement peut être mis en place dans tous les EPCI qui le souhaitent, d'autre part que des EPCI contigus peuvent décider de créer un Conseil de Développement commun.

Ainsi, compte tenu de la cohérence et du dialogue entre les territoires du nord du département, la Communauté d'agglomération du Grand Dole, les Communautés de communes Jura Nord, de la Plaine Jurassienne et du Val d'Amour ont décidé, par délibérations concordantes, de constituer un Conseil de Développement commun. Ils en ont confié l'animation au Pays Dolois – Pays de Pasteur.

L'objectif principal du Conseil de Développement est la concertation des forces vives du territoire et la participation citoyenne.

Il participe aussi à développer les synergies entre les 4 intercommunalités et à renforcer l'identité du Pays.

2. Composition

Le Conseil de Développement du Pays Dolois – Pays de Pasteur compte 40 membres, dont 20 femmes et 20 hommes.

La répartition géographique des membres est la suivante :

- 25 de la Communauté d'agglomération du Grand Dole,
- 5 de la Communauté de communes Jura Nord,
- 5 de la Communauté de communes de la Plaine Jurassienne,
- 5 de la Communauté de communes du Val d'Amour.

Les membres sont reconnus pour leurs engagements dans les milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, médicaux, environnementaux et associatifs.

Les fonctions de membre du Conseil de Développement ne sont pas rémunérées. Elles sont incompatibles avec un mandat de conseiller communautaire.

Le Conseil de Développement du Pays Dolois a élu en son sein deux co-Présidents, une femme et un homme. Il s'agit de Mme Nadine BONNEFOY, chef d'entreprise à Dampierre (Jura Nord) et de M. François LAVRUT, Président de la Chambre d'agriculture du Jura (Grand Dole).

Les séances sont publiques

Le Conseil est renouvelé tous les 6 ans, après le renouvellement des conseils communautaires des EPCI.

3. Compétences

Un Conseil de Développement est souvent présenté comme la déclinaison locale du Conseil Économique, Social et Environnemental au niveau national, ou du CESER au niveau régional.

Il est une instance consultative, qui a vocation à créer un dialogue entre les collectivités, les acteurs du territoire et les citoyens.

La consultation du Conseil de Développement est obligatoire sur « l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable. »

Par ailleurs, le Conseil de Développement peut s'auto-saisir, ou être saisi par le Président du Pays Dolois ou un Président d'EPCI, sur un sujet lié au territoire.

Enfin, le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté demande un avis formel du Conseil de Développement sur les projets des territoires susceptibles de bénéficier de son soutien financier dans le cadre de sa politique « Territoires en Action ».

Le secrétariat du Conseil de Développement est assuré par le Pays Dolois - Pays de Pasteur. Les frais liés au fonctionnement, à l'animation, à l'organisation des réunions sont pris en charge par celui-ci.

4. Réunions

Le Conseil de Développement s'est réuni à 3 reprises en 2023 :

• Séance du 29 Mars 2023

Le Conseil de Développement s'est réuni le 29 Mars 2023 au Centre Hospitalier Louis Pasteur à Dole.

Le directeur de l'hôpital, M. Gilles CHAFFANGE, a présenté l'établissement, ses différents pôles, les différentes coopérations en œuvre avec le CHU de Besançon, les projets médicaux et immobiliers qui représentent un total de 50 millions d'euros.

Cette intervention s'est conclue par une visite virtuelle du futur bloc opératoire, alors en construction à côté de la maternité.

Le Président de la Commission Médicale d'Établissement (CME), chef du service des urgences, M. Sylvain GIBEY, a évoqué la pénurie de médecins et l'enjeu de l'attractivité médicale du territoire.

La séance s'est poursuivie par un débat sur le futur Contrat Local de Santé (CLS). Ce document stratégique, porté par le Pays Dolois, en partenariat avec l'ARS, a vocation à coordonner des actions de l'État, des collectivités locales, des acteurs médicaux et médico-sociaux du territoire dans 4 objectifs :

- Développer l'offre de soins sur le territoire du Pays Dolois,
- Améliorer la coordination des professionnels de santé autour du parcours « patient »,
- Renforcer la prévention et lutter contre les conduites à risque,
- Promouvoir un environnement favorable à la santé.

A l'issue de l'exposé, un temps d'échange avec la salle a permis d'aborder de nombreux sujets, notamment :

- La présence d'un Centre de Soin, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) sur le territoire, rattaché au CHS.
- La nécessité de développer l'Hospitalisation À Domicile (HAD).
- L'évolution de la démographie médicale en France et le délai nécessaire pour combler la pénurie de professionnels constatée au plan national.
- L'utilité de faire connaître aux étudiants en médecine la pratique en milieu rural.
- Les faibles marges de manœuvre des membres du Conseil de surveillance de l'Hôpital en cas de désaccord avec les orientations nationales.

• Séance du 10 Juillet 2023

Le Conseil de Développement s'est réuni le 10 Juillet 2023 à la salle des fêtes d'Authume.

Le Président du Pays Dolois, Jean-Marie SERMIER, a présenté la nouvelle politique de soutien aux territoires du Conseil Régional intitulée « Territoires en action ».

Dans ce cadre, des projets de notre territoire pourraient être soutenus jusqu'à 3,33 millions d'euros sur la période 2022-2028.

Pour cela, ils doivent s'inscrire dans l'une des 4 thématiques suivantes :

• « Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique ». Cette thématique doit représenter au moins 30% de l'enveloppe de 3,33 millions d'euros.

- « Conforter l'attractivité par le développement de l'offre de services à la population ». Cette thématique doit représenter au maximum 50% de l'enveloppe de 3,33 millions d'euros.
- « Faciliter l'accès à la santé pour tous ».
- « Favoriser les mobilités actives du quotidien ».

Pour bénéficier d'une subvention de la Région, un projet doit remplir des écoconditions, avoir fait l'objet d'actions de concertation citoyenne, et recevoir un avis du Conseil de Développement du Pays.

A l'issue de cette présentation, deux premiers projets sont soumis au Conseil:

- Le projet d'accueil de loisirs d'Authume, porté par la Communauté d'agglomération du Grand Dole,
- Le projet de Maison partagée de Chaussin, porté par la Communauté de communes de la Plaine Jurassienne.

Après une visite in situ conduite par le Maire de la commune, Grégory SOLDAVINI, Nathalie JEANNET, vice-Présidente du Grand Dole en charge de l'enfance et de la jeunesse, a présenté le projet.

Les locaux actuels, situés dans le bâtiment de l'école communale, sont petits, vétustes, peu lumineux. Les activités ont lieu sur trois sites différents.

Le nouvel équipement permettra donc d'accueillir un public plus nombreux, dans de meilleures conditions, et de proposer des activités mieux adaptées.

Pour cela, la commune d'Authume met à la disposition du Grand Dole deux parcelles constructibles, situées au cœur du bourg, en contrebas de l'écoquartier en développement, à proximité des écoles, de la salle des fêtes, de l'aire de jeux et du city-stade.

Le Pays Dolois et le Grand Dole espèrent obtenir une subvention de 356.000 euros de la Région au titre du contrat « Territoires en action ».

A l'issue de l'exposé de Nathalie JEANNET, un temps d'échanges a permis d'aborder, notamment :

- Le caractère novateur du bâtiment envisagé.
- La forte attente des personnels scolaires, péri et extrascolaires travaillant sur le site.
- Les avantages de la formule du self-service en restauration scolaire (autonomie des enfants, réduction du bruit dans la salle, diminution du gaspillage alimentaire...).

A l'issue des discussions, les co-Présidents Nadine BONNEFOY et François LAVRUT ont mis aux voix l'avis sur le projet. Celui-ci a été adopté à l'unanimité.

Le second projet étudié concernait la Maison partagée de Chaussin. Il a été présenté par Christian LAGALICE, Président de la Communauté de communes de la Plaine Jurassienne.

Elle comprendra un espace d'accueil des travailleurs solos (indépendants, salariés nomades, personnes en télétravail, étudiants...) qui ne souhaitent/peuvent pas travailler depuis chez eux. Une salle de réunion permettra des rencontres professionnelles. Le conseiller numérique de la Communauté de communes y sera aussi installé.

La Maison partagée facilitera les activités collectives voulues par les habitants (cuisine partagée, loisirs créatifs...). Elle sera connectée aux autres services à la population du

territoire. Une pièce sera notamment dédiée à la préparation des livraisons des repas à domicile des seniors.

Le Pays Dolois et la CCPJ espèrent obtenir une subvention de 300.000 euros de la Région au titre du contrat « Territoires en action ».

A l'issue de l'exposé de Christian LAGALICE, un d'échange a permis d'aborder, notamment :

- L'intérêt de l'opération pour la vitalité de Chaussin.
- Les nouvelles attentes en termes de loisirs réalisés en commun.
- L'importance du conseiller numérique de la Communauté de communes et les services qu'il rend aux habitants les moins à l'aise avec l'informatique.

A l'issue des discussions, les co-Présidents Nadine BONNEFOY et François LAVRUT ont mis aux voix l'avis sur le projet. Celui-ci a été adopté à l'unanimité.

• Séance du 6 Décembre 2023

Le Conseil de Développement s'est réuni le 6 décembre 2023 à la Mairie d'Ounans.

Dans le cadre de la politique « Territoires en action » de la Région, il était appelé à se prononcer sur le projet de réhabilitation de l'ancien presbytère d'Ounans où la Communauté de communes souhaite aménager une Maison des services.

Celle-ci réunira dans un même lieu:

- La Maison France Services, qui est aujourd'hui à l'étroit à la Mairie.
- Un relais petite enfance, qui sera complété par une salle de motricité pour les tous petits et une bibliothèque d'éveil.
- Des bureaux pour accueillir les permanences des partenaires.
- Le bureau du conseiller numérique.
- Un pôle « jeunesse », avec le bureau de l'animatrice et une grande salle à l'attention des adolescents.

Le projet évite toute construction nouvelle. Il prend le parti de réhabiliter une ancienne bâtisse inoccupée depuis 15 ans. Sa dimension « sobriété foncière » est donc particulièrement soulignée.

Le Pays Dolois et la CCVA espèrent obtenir une subvention de 300.000 euros de la Région au titre du contrat « Territoires en action ».

A l'issue de l'exposé du Président de la Communauté de communes, Etienne ROUGEAUX, un temps d'échange a permis d'aborder, notamment :

- La période estivale car Ounans, avec ses deux campings, est la commune la plus dense du Val d'Amour durant l'été. Le Conseil de Développement évoque l'information touristique, le recensement des offres et besoins de logements touristiques, les besoins d'accès à l'internet pendant les congés.
- Le plan de financement du projet de Maison des services.
- L'importance des services publics pour la stabilité voire la progression démographique du territoire.
- La complexification grandissante des démarches administratives, la nécessité d'un accueil cordial et personnalisé dans la future maison, l'importance du maintien d'un lien humain dans les relations entre l'usager et l'administration.
- L'organisation des permanences des partenaires à la Maison des services (CAF, CPAM, Région, Espace Jeunes, CAUE, Pôle Emploi, UDAF, services fiscaux...).

- La gestion de la confidentialité des dossiers des administrés, par la configuration du lieu, l'agencement des espaces et aussi les engagements déontologiques de chaque partenaire.
- L'ouverture de la future structure au village et aux associations locales.
- Les missions du Conseiller numérique.
- Le fonctionnement du pôle « jeunesse » et les activités proposées aux adolescents.

A l'issue des discussions, le co-Président François LAVRUT a mis aux voix l'avis sur la réhabilitation de l'ancien presbytère d'Ounans. Celui-ci a été adopté à l'unanimité.

La séance du Conseil de Développement s'est poursuivie par une présentation de la politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) du Val d'Amour, par Virginie PATE, 1ère vice-Présidente de la CCVA en charge de l'économie et de l'emploi. La Communauté de communes a initié une démarche originale en milieu rural pour rapprocher l'emploi et les compétences disponibles sur le territoire.

Il s'agit notamment d'anticiper les changements dans les entreprises et leurs besoins en compétences, dans un contexte de taux de chômage bas et d'entreprises se plaçant en sous-activité, faute de main d'œuvre.

5. Perspectives

Au cours des prochains mois, le Conseil de Développement du Pays Dolois sera amené à participer à de nouvelles réflexions, en particulier dans les domaines de la santé mentale et de la préservation de la ressource en eau.

Il continuera à étudier les projets portés par les communautés d'agglomération et de communes souhaitant bénéficier du soutien financier de la Région au titre de la politique « Territoires en action » (parc urbain de Dole...).

Pour aller plus loin

Le secrétariat du Pays Dolois tient à la disposition des élus communautaires les documents suivants :

- Le règlement intérieur et la charte d'engagement du Conseil de Développement
- Les procès-verbaux des séances du Conseil de Développement
- Les avis adoptés

L'Assemblée Générale du Pays, après en avoir délibéré :

Approuve le rapport d'activité du Conseil de Développement pour l'année 2023

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 11 – Abstention : 0 – Contre : 0

Le 13 Février 2024

Le Président :

Jean-Marie SERMIER